

Avis de changement à venir aux Modalités du programme Aventura^{MD}, aux Modalités de la carte Or CIBC Visa^{MD} et aux Modalités du Programme de primes VacancesOr applicables à la carte VacancesOr^{MD} Visa*

Nous apportons des changements aux Modalités du programme de la carte Aventura^{MD} CIBC, aux Modalités de la carte Or CIBC Visa^{MD} ainsi qu'aux Modalités du Programme de primes VacancesOr applicables à la carte VacancesOr^{MD} Visa* (collectivement, les « **Modalités** »).

Ces changements modifient vos Modalités et entreront en vigueur le 13 décembre 2023. Vous pouvez continuer d'utiliser votre carte comme vous le faites aujourd'hui.

Les modifications suivantes seront apportées aux Modalités du Programme Aventura^{MD} CIBC :

Disposition	Actuellement	À compter du 13 décembre 2023
N° 1 - La dernière phrase sera modifiée.	Les présentes Modalités du programme de primes Aventura s'appliquent au Programme et remplacent toutes les modalités antérieures. Elles régissent votre Compte Aventura ainsi que l'accumulation et l'échange de Points Aventura. Elles s'appliquent au Titulaire de carte principal, au Responsable des primes, à tout Usager autorisé ainsi qu'à tout Titulaire de carte.	Les présentes Modalités du programme de primes Aventura s'appliquent au Programme et remplacent toutes les modalités antérieures. Elles régissent votre Compte Aventura ainsi que l'accumulation et l'échange de Points Aventura. Elles s'appliquent au Titulaire de carte principal, au Responsable des primes, à tout Usager autorisé ainsi qu'à tout Titulaire de carte.
N° 50 - La première phrase sera modifiée.	Nous pouvons communiquer des renseignements à l'égard d'un Compte Aventura au Titulaire de carte principal, au Responsable des primes ou à un Usager autorisé.	Nous pouvons communiquer des renseignements à l'égard d'un Compte Aventura au Titulaire de carte principal ou au Responsable des primes ou à un Usager autorisé .
N° 63 - La première phrase sera modifiée.	Les titulaires de carte principaux des Produits de carte Aventura admissibles ainsi que les usagers autorisés des Produits de carte Aventura admissibles que les titulaires de carte principaux ont autorisés à échanger des points Aventura ont le droit de demander l'échange de coupons Aventura.	Les Titulaires de carte principaux des Produits de carte Aventura admissibles ainsi que les usagers autorisés des Produits de carte Aventura admissibles que les titulaires de carte principaux ont autorisés à échanger des points Aventura ont le droit de demander l'échange de coupons Aventura.

Les modifications suivantes seront apportées aux Modalités de la carte Or CIBC Visa* :

Disposition	Actuellement	À compter du 13 décembre 2023
N° 2 - La dernière phrase sera modifiée.	Les présentes Modalités s'appliquent au Programme et remplacent toutes les modalités antérieures. Elles régissent votre Compte Or ainsi	Les présentes Modalités s'appliquent au Programme et remplacent toutes les modalités antérieures. Elles régissent votre Compte Or ainsi que l'accumulation et l'échange de

	que l'accumulation et l'échange de Points. Elles s'appliquent au Titulaire de carte principal ainsi qu'à tout Usager autorisé.	Points. Elles s'appliquent au Titulaire de carte principal ainsi qu'à tout Usager autorisé.
--	--	--

Les modifications suivantes seront apportées aux Modalités du Programme de primes applicables à la carte VacancesOr^{MD} Visa* :

Disposition	Actuellement	À compter du 13 décembre 2023
N° 1 - La dernière phrase sera modifiée.	Les présentes Modalités s'appliquent au Programme et remplacent toutes les modalités antérieures. Elles régissent votre Compte VacancesOr ainsi que l'accumulation et l'échange des Dollars Vacances ^{MD} . Elles s'appliquent au Titulaire de carte principal ainsi qu'à tout Usager autorisé.	Les présentes Modalités s'appliquent au Programme et remplacent toutes les modalités antérieures. Elles régissent votre Compte VacancesOr ainsi que l'accumulation et l'échange des Dollars Vacances ^{MD} . Elles s'appliquent au Titulaire de carte principal ainsi qu'à tout Usager autorisé.
N° 23 - La première phrase sera modifiée.	Nous pouvons communiquer des renseignements à l'égard d'un Compte de rabais VacancesOr au Titulaire de carte principal ou à un Usager autorisé.	Nous pouvons communiquer des renseignements à l'égard d'un Compte de rabais VacancesOr au Titulaire de carte principal ou à un Usager autorisé.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées. Si vous continuez à utiliser votre compte de carte de crédit après l'entrée en vigueur de ces modifications, cela signifie que vous les acceptez. Bien entendu, vous pouvez annuler votre compte de carte de crédit sans frais dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur des modifications en communiquant avec nous au 1 800 465-4653 au Canada et aux États-Unis, ou à frais virés au 514 861-4653 ailleurs dans le monde. Vous demeurez responsable de tout solde impayé inscrit à votre compte de carte de crédit à la date de l'annulation et êtes tenu de le rembourser, le cas échéant. Les termes qui commencent par une majuscule dans la présente ont le sens défini dans vos Modalités, sauf si une autre définition en est donnée.

Votre clientèle nous tient à cœur, et nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos besoins financiers.